

Lettonie



Les Zvērinātu tiesu izpildītāju



(Source : *Europa*)

Population : 2 400 000 habitants
Superficie : 65 000 Km²
Capitale : Riga
Monnaie : Lats
Langue officielle : letton
Système politique : République
Adhésion à l'UE : 2004
Adhésion à l'UIHJ : 2001



L'huissier de justice européen dans l'espace communautaire

Présentation

Qui sont les professionnels chargés de l'exécution des décisions de justice, de la signification des actes ou du recouvrement de créances ?

Les *Zvērinātu tiesu izpildītāju*. Ils sont chargés de procéder à l'exécution des décisions de justice et des titres ou actes en forme exécutoire. Ils peuvent aussi procéder à la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires. Ils procèdent également à l'établissement de constats à la demande de particuliers ou du juge.

Quel est le statut de ces professionnels ?

Les *Zvērinātu tiesu izpildītāju* sont des professionnels indépendants. Ils exercent sous une forme libérale depuis 2003. Ils sont nommés par le ministre de la Justice. La profession et son accès sont strictement réglementés. Ils sont soumis à des règles déontologiques, disciplinaires et professionnelles pour lesquelles ils doivent souscrire une assurance.

Comment sont-ils organisés ?

La profession est très largement féminisée. Sur les 115 *Zvērinātu tiesu izpildītāju* actuellement en poste, il y a 78 femmes. Il y a 136 offices au total mais seuls 115 sont occupés. Il est question de réduire le nombre d'offices à 118. Chaque *Zvērināts tiesu*

izpildītājs est rattaché à l'une des cinq cours régionales. Sa compétence est limitée au ressort de cette cour. En outre, chaque *Zvērināts tiesu izpildītājs* est rattaché au tribunal du district de sa résidence. La **Zvērinātu tiesu izpildītāju padome** représente la profession au niveau national. Contact :

Zvērinātu tiesu izpildītāju padome
Brivibas Street 82 -3, Rīga LV 1001 –
Lettonie
Tel: +371 729 00 05 – +31 949 51 89
Fax: +371 729 00 06
Site Internet: www.lzti.lv
Email: lzti@lzti.lv

Comment accède t-on à la profession ?

Outre une moralité exemplaire, le candidat doit être titulaire d'un diplôme juridique de deuxième cycle. Il doit accomplir un stage de deux ans chez un *Zvērināts tiesu izpildītājs*, ou de cinq ans chez un avocat, un notaire, ou au sein d'un tribunal, par exemple comme juge assistant. Le candidat doit passer également un examen professionnel. Il est nommé par le ministre de la Justice. Des séminaires de formation sont organisés régulièrement par les *Zvērinātu tiesu izpildītāju*. Une formation pour le personnel doit être mise en place dans le futur.

L'exécution des décisions de justice

Qui est chargé d'exécuter les décisions de justice en Lettonie ?

Les *Zvērinātu tiesu izpildītāju* ont le monopole de l'exécution des décisions de justice et des titres et actes en forme exécutoire.

Peut-on contacter directement un huissier de justice pour faire exécuter une décision de justice ?

Le créancier peut choisir le *Zvērināts tiesu izpildītājs* de son choix mais seul un *Zvērināts tiesu izpildītājs* compétent territorialement au lieu d'exécution pourra instrumenter.

L'huissier de justice peut-il exécuter sur l'ensemble du patrimoine du débiteur ?

Le *Zvērināts tiesu izpildītājs* peut accomplir l'ensemble des mesures

d'exécution prévue par la loi sur les *Zvērinātu tiesu izpildītāju* et figurant Code de procédure civile, sur les biens mobiliers, immobiliers, corporels ou incorporels appartenant au débiteur.

L'huissier de justice est-il responsable de la conduite de l'exécution ?

Le *Zvērināts tiesu izpildītājs* est responsable de la conduite des opérations d'exécution. Il doit tout mettre en œuvre pour procéder à l'exécution dans les meilleurs délais. Mais le créancier peut imposer au *Zvērināts tiesu izpildītājs* le choix de telle ou telle mesure. Les *Zvērinātu tiesu izpildītāju* peuvent se faire assister par la force publique en cas de nécessité.

L'huissier de justice peut-il obtenir des renseignements concernant le débiteur et son patrimoine ?

L'accès aux informations contenues dans les différents registres est possible : registre des immatriculation des véhicules, fichiers immobiliers, registre des habitants, des navires, registres fiscaux. Cet accès est payant dans certains cas.

Qui paye l'intervention de l'huissier de justice ?

C'est le débiteur qui règle les frais de l'intervention du *Zvērināts tiesu izpildītājs*. En cas de défaillance du débiteur, c'est le créancier qui doit prendre en charge ces frais.

La signification des actes

Les huissiers de justice peuvent-ils procéder à la signification des actes ?

Les *Zvērinātu tiesu izpildītāju* sont compétents pour procéder à la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale. Il ne s'agit pas d'un monopole.

Comment est réalisée concrètement la signification d'un acte ?

Il n'y a pas de règles spécifiques pour la remise physique. Les actes sont signifiés au destinataire, à son adresse ou sur son lieu de travail. Lorsque le destinataire est absent, l'acte peut être laissé à une autre personne. Sur le lieu de travail, en l'absence du destinataire, l'acte ne peut être remis qu'à son employeur. Lorsque l'acte n'est pas remis au destinataire ou s'il

est introuvable une annonce est faite dans un journal d'annonces légales (*Latvijas Vēstnesis*).

Quelle est la valeur juridique d'une signification ?

Le *Zvērināts tiesu izpildītājs* relate des conditions de la signification dans un document qui fait foi jusqu'à inscription de faux.

L'huissier de justice intervient-il dans le cadre du règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ?

Non.

Le recouvrement de créances

L'huissier de justice peut-il procéder au recouvrement de créances ?

Non.

Peut-on directement contacter un huissier de justice pour réaliser un recouvrement de créances ?

Combien coûte le recouvrement de créances pour le créancier ?

Les autres domaines d'intervention

L'huissier de justice peut-il réaliser des ventes aux enchères ?

Oui. Les *Zvērinātu tiesu izpildītāji* sont compétents pour procéder aux ventes judiciaires des biens mobiliers ou immobiliers appartenant au débiteur. Ils peuvent également procéder aux ventes volontaires des mêmes biens à la demande des particuliers.

L'huissier de justice peut-il effectuer des constats ?

Oui. Cette activité est nouvelle mais se développe très rapidement.

L'huissier de justice peut-il représenter les parties devant les juridictions ?

Non. Mais il peut préparer et présenter au juge toutes les requêtes

nécessaires pour parvenir à l'exécution de sa mission.

L'huissier de justice peut-il donner des conseils juridiques ?

Oui, lorsque ce conseil est en rapport avec l'une de ses attributions.

L'huissier de justice peut-il accomplir d'autres activités ?

Les *Zvērinātu tiesu izpildītāji* peuvent réaliser des inventaires successoraux. Ils peuvent aider les particuliers à accomplir les démarches pour la création d'une société, d'une association, etc. Ils pourront prochainement également être mandataires liquidateurs ou administrateurs judiciaires de sociétés.